

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 septembre 2023

---

PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2023-2027 - (N° 530)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CF173

présenté par  
le Gouvernement

-----

### ARTICLE 9

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« d'impôts ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement apporte des précisions techniques et rédactionnelles dans la définition de l'agrégat du « Périmètre des dépenses de l'État ». Il met également à jour les plafonds du périmètre sur la période couverte par la loi de programmation, sur la base de l'ensemble des informations nouvelles et des dernières données de la programmation pluriannuelle des crédits.